

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Excusés : Madame GONNET, Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 05/01/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement budgétaire d'équilibre du budget principal 2022 vers le budget eau et assainissement 2022 d'un montant de 700.00 €.

Pour cela il est nécessaire de faire des écritures et il propose donc les opérations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2022

ARTICLE	BUDGET 2022	DM 2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 022	1031.00 €	0 €	0 €	-700.00 €	331.00 €
DF 6573	6489.00 €	0 €	+ 700.00 €	0 €	7189.00 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

ARTICLE	BUDGET 2022	DM 2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
RF 74	6489.00 €	0 €	+ 700.00 €	0 €	7189.00 €
DF 6063	1500.00 €	0 €	+700.00 €	0 €	2200.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce virement de crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 17 Janvier 2023,

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN

MAIRIE DE VALBELLE
04200 VALBELLE
Tel : 04 92 62 86 59
Mail : mairiedevalbelle@wanadoo.fr

VALBELLE,
le 26 janvier 2023,

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Monsieur Pierre-Yves VADOAT, Maire de VALBELLE, certifie qu'il y a une erreur matérielle sur les délibérations :

- N°02/2023 : Virements de crédits Budget Principal – Budget eau et assainissement
- N°03/2023 : Renouvellement de la convention de prestations des services pour 2023 entre le Conseil Départemental et la commune de Valbelle.

En effet, l'entête de ces délibérations est erroné, il y a des erreurs dans les membres présents, excusés et la personne élue secrétaire de séance. Il faut lire :

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusé : Monsieur GROS

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Le présent certificat sera joint à chaque délibération.

Fait pour servir à qui de droit.

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, 26 janvier 2023

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT


